

ETHIOPIE

Avec 30€ par mois

PARRAINER UN ENFANT

c'est lui donner la chance d'aller à l'école pour un meilleur avenir.

C'est aussi aider sa famille à aller mieux.

Les parrainages sont versés trimestriellement en Ethiopie. Notre correspondant se charge de faire effectuer les transferts sur le compte en banque de chaque famille, avec écrits bancaires à l'appui. Le responsable Ethiopie d'Accueil et Partage est en contact permanent avec le correspondant et s'assure de la bonne marche des parrainages.

Ce sont les services sociaux éthiopiens qui nous adressent leurs demandes de parrainage avec des critères éthiques identiques à ceux de l'association: le parrainage est exclusivement réservé à la scolarisation d'enfants ou de jeunes défavorisés.

Les parrains reçoivent une fois par an un suivi de leur filleul, établi par le responsable d'Accueil et Partage qui se rend dans le pays avec des photos, les résultats scolaires et la situation globale de l'enfant.

L'équilibre du budget de la famille éthiopienne dépend fortement du parrainage. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité d'un versement régulier et souhaitons pouvoir disposer d'un délai raisonnable pour trouver un autre parrain en cas d'interruption.

FORMULAIRE ci-dessous

Vos données sont exclusivement utilisées par notre association. Conformément à la nouvelle réglementation RGPD, votre autorisation est nécessaire. Veuillez cocher la case ci-dessous :

J'autorise Accueil et Partage à disposer de mes données personnelles dans le cadre de ses actions de solidarité internationale pendant le temps nécessaire au processus.

Pour parrainer merci de remplir le tableau ci-dessous et l'envoyer à Mme Claudine HAMEL:

Madame, Monsieur.....

Adresse.....

Email.....tél

S'engage à parrainer pour une durée minimum d'un an et à verser pour :

un enfant : une structure

30 € /mois 90€ /trimestre autre somme

Mode de règlement : Chèque à l'ordre d'Accueil et Partage à adresser à la trésorière

Virement bancaire RIB en annexe

Si vous souhaitez adhérer à l'association, la cotisation est de 35 €

Les versements donnent droit à une déduction fiscale de 66% dans la limite de 20 % du revenu imposable, un reçu fiscal vous sera adressé en début d'année.

Compte tenu des déductions fiscales :

Un parrainage annuel de 360 € vous coûte réellement 118.80 €

Envoyer votre demande de parrainage à : **Claudine Hamel – 1 rue de Basse-Franconie -14210 EVRECY**
Email : fleurdelupin@wanadoo.fr - Tél : 02 31 80 22 41
Responsable Ethiopie : **Cécile Maquet**



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

ATTENTION : Les domiciliations de prélèvements ne sont pas autorisées sur les comptes d'épargne.

| Banque | Indicatif | Numéro de compte | Clé RIB | Domiciliation |
|--------|-----------|------------------|---------|------------------------------|
| 30002 | 08433 | 0000117054E | 87 | CL CAEN DEMI LUNE (05948) |

IDENTIFICATION INTERNATIONALE

| | |
|------------|--|
| IBAN | FR77 3000 2084 3300 0011 7054 E87 |
| Code B.I.C | CRLYFRPP |

TITULAIRE DU COMPTE : **ACCUEIL ET PARTAGE**